

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 07 juillet 2022

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_058

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
17 + 4 pouvoirs

Le 07 juillet 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 juin 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme GRUET, Mme DELOT, Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme BIOT-FLORENTIN, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE, M. GORNEAU, Mme ÉTIENNE, M. PERREIRA-GONCALVES, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme SCHWENTER (pouvoir donné à M. PARIGOT), Mme WILLEMS (pouvoir donné à M. BIOT), M. TIRARD (pouvoir donné à Mme COUDERT), Mme GERMAIN (pouvoir donné à Mme DELOT),

Mme GROENTZINGER (pouvoir donné à Mme ROUSSEAU,

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, M. LECOMPTE
M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme ETIENNE et M. M. PERREIRA-GONCALVES ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**RÉVISION DU PRIX DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE
Rentrée scolaire 2022 / 2023**

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Contenu de la proposition :

CONSIDERANT des répercussions attendues dues à l'inflation sur le prix de fabrication des repas. L'augmentation attendue du prix de revient par repas se situe autour de 1.20 €. Le prix par repas pourrait passer de 2.63 à 3.80. La passation des marchés est en cours cependant il est proposé dès maintenant de réviser les tarifs des repas servis au restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2022/2023.

CONSIDERANT également que le nombre de repas vendus tend à baisser significativement,

	tarif 2015/2016
tarif A : enfants domiciliés à St Florentin :	3.50 €
tarif B : enfants non domiciliés à St Florentin :	4.50 €
tarif C : personnes chargées de l'encadrement règlementaire :	7.00 €

	tarif 2019/2020
tarif A : enfants domiciliés à St Florentin :	3.95 €
tarif B : enfants non domiciliés à St Florentin :	5.10 €
tarif C : personnes chargées de l'encadrement règlementaire :	7.50 €

	tarif 2021/2022
tarif A : enfants domiciliés à St Florentin :	3.95 €
tarif B : enfants non domiciliés à St Florentin :	5.10 €
tarif C : personnes chargées de l'encadrement règlementaire :	7.50 €

il est rappelé que les repas sont gratuits pour les agents du personnel communal qui assurent la préparation des repas et la surveillance en journée continue d'au moins 6 heures consécutives.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE EXERCICE 2021

chap.	libellé	RESTAURANT SCOLAIRE	
011	charges à caractère général		53 305,97€
012	charges de personnel et frais ass.		59 400,12€
63	impôts taxes et versts assimilés		- €
65	autres charges de gestion courante		- €
67	charges exceptionnelles		
	total dépenses de fonctionnement		112 706,09€
	recettes en déduction		54 953,59€
	coût résiduel		57 752,50€
	nombre de repas distribués		13 258
	prix de revient d'un repas	112 706,09 €/13 258 repas	8,50€
	déficit par repas	57 752,50 €/13 258 repas	4,36€

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de porter les tarifs des repas servis au restaurant scolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2022/2023 comme suit :

tarif A : enfants domiciliés à St Florentin :	5.00 €
tarif B : enfants non domiciliés à St Florentin :	6.30 €
tarif C : personnes chargées de l'encadrement règlementaire :	8.50 €

- **DÉCIDE** que ces tarifs pourront être modifiés en septembre après la négociation du nouveau marché de Fourniture de repas pour la cantine scolaire,

- **RAPPELLE** que les repas sont gratuits pour les agents du personnel communal qui assurent la préparation des repas et la surveillance en journée continue d'au moins 6 heures consécutives.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 8 juillet 2022
Le Maire, Yves DELOT,

